

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/04/2026

DECISION N° 20260421_B_055

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Daniel DURIEUX, Denis LAIR, Emmanuel SALGADO, Patrick
Bruno MARCON, Elisabeth ROYON, Christine BONNEFOY,
Sébastien ARNAUD

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du
14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Administration Générale :

**Objet : Avenant n° 1 au marché fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour
les crèches et les accueils de loisirs communautaires**

Le Bureau,

N° 20260421_B_055

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve l'avenant n°1 au marché de fourniture et de livraison de repas en
liaison chaude pour les crèches et les accueils de loisirs communautaires à
passer avec la société API Restauration située ZA La Fontanille à
LEMPDES (63 370), ayant pour objet de procéder à la suppression de la
clause générale des garanties financières figurant à l'article 6 du Cahier des
Clauses Administratives Particulières (CCAP). De ce fait, cette modification
entraîne la suppression de la retenue de garantie financière de 5 % sur
toutes les demandes d'acomptes de l'entreprise. Cette modification
intervient afin d'ajuster les obligations contractuelles initialement prévues.
Pour rappel cette modification a été introduite par l'émission de l'OS N°2.
- Et autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 avril 2026

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20260421-20260421_B_055-AU
Reçu le 27/04/2026